



Obligations des clubs

- **Art 35 Obligations particulières pour les clubs des championnats de France, de Ligue et de District**

Nationaux - L1 – L2 – N1 – N2- N3

4 équipes de jeunes en foot. à 11 dont obligatoirement 1 équipe U19 Ou U18 et 4 équipes à effectif réduit



ART 60: Organisation des compétitions

- La Ligue de Bretagne organise chaque année des Championnats et Coupes pour chacune des catégories et divisions définies ci-dessous :
- Seniors R1 - Seniors R2 - Seniors R3
- U19 (R1-R2) - U18 (R1-R2) - U17 (R1-R2) - U16 (R1-R2) - U15 (R1-R2)
- U14 (R1- R2) En 2° Phase Janvier à Mai
- R1 Féminine et R2 Féminine
- U17F R1
- Coupe Région Bretagne
- R1 Futsal

En s'engageant, les clubs sont tenus de se conformer aux dispositions du Règlement du Championnat de la LBF.



ART 62.4

- **Formalités d'après match**

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI

N3 : Dans les **4 heures** suivant la rencontre

Autres : Dans les **12 heures** suivant la rencontre



ART 75 : Participation dans une équipe de catégorie d'âge inférieure

- En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne. (sauf cas : article 1 du Championnat de Bretagne Féminine Seniors)
- Particularités des Joueurs licenciés U20 :

Possibilité de faire participer « 5 joueurs » U20 en U19 (~~sauf U19R1 et U19R2~~).

- ~~• Avec les restrictions de déclassement ci-dessous :~~
- ~~• Lorsqu'une équipe senior ne joue pas interdiction de jouer en U19 s'il a participé au dernier match officiel avec cette équipe senior~~
- ~~• Lors des 5 derniers matches de championnat U19 interdiction de participer s'il a participé à Plus de 10 matches de championnat en seniors au cours de la saison (Pour les coupes de cette catégorie d'âge, l'organisateur de la compétition fixe, dans le règlement de l'épreuve, le nombre maximum de licenciés U20 pouvant être inscrits sur la feuille de match.~~



ART 85 : Équipes supérieures

- Par équipe supérieure, on entend équipe de la même catégorie d'âge
 - Seniors(1) supérieure à seniors(2)
 - U19(1) supérieure à U19(2).
 - **De plus particularité** : Les équipes U19 évoluant en championnat U19 National, U19 R1 ou U19 R2 de Ligue seront considérées comme équipes supérieures à celles disputant les championnats Seniors du District.



ART 86 : REGLE DE PARTICIPATION

Dispositions spéciales concernant les joueurs ayant évolué en équipes supérieures.

Ne peut participer à un match de championnat de Ligue, de District, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des Règlements Généraux de la F.F.F., disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel, de Foot à 11, le même jour ou dans les 24 heures suivantes (sauf cas relatif à l'article 11 - 2 du Règlement du Championnat LBF).

- a) Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu lors des 5 dernières rencontres de championnat régional ou de District, plus de 3 joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de 10 matches de championnat dans l'ensemble des équipes supérieures du même club.
- b) Un joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 10 matches au sein d'une équipe ne peut descendre que dans l'équipe immédiatement inférieure, lors des 5 dernières rencontres de championnat.

La participation, en sur-classement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13F à U17F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective.

Ils restent soumis aux obligations et règles de participation des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

Les matches remis sont, le cas échéant, compris dans le décompte des derniers matches.



ART 14 Règlement Championnat seniors

ACCESSION au NATIONAL 3 = 3 accessions

- Les 1° de chaque groupe de R1 ou le suivant immédiat ayant le droit d'accéder si le 1° ne peut accéder
- Le Meilleur 2° des deux groupes de R1
- Si Aucun 2° ne peut accéder, Accession du Meilleur 3° puis Meilleur 4° ...



VOTE